

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

---

9 MARS 2004

---

RAPPORT

DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
CONSECUTIF AU DECRET DU 19 DECEMBRE 2002 PORTANT  
SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE DES  
NATIONS UNIES SUR LES FEMMES A PEKIN (1)  
(DE SEPTEMBRE 2002 A SEPTEMBRE 2003)

RAPPORT DE COMMISSION

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS  
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPEENNES  
PAR M. TRUSSART

---

(1) Voir Doc. n° 450 (2002-2003) n°s 1 et 2 et Doc. n° 378 (2002-2003) n°s 2 et 3.

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 9 mars 2004 le rapport du Gouvernement de la Communauté française consécutif au décret du 19 décembre 2002 portant suivi des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin (de septembre 2002 à septembre 2003).

La Commission a décidé de procéder à une discussion globale pour les rapports du Gouvernement de la Communauté française consécutif au décret du 19 décembre 2002 portant suivi des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin (de septembre 1999 à septembre 2002 et de septembre 2002 à septembre 2003).

Le texte des débats figure au document n° 378 (2002-2003) n° 3.